

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Juillet 2016

**OBJET :** Contrats Uniques d'Insertion : avenants n°1 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM 2016) Etat/Département prévoyant un contingent supplémentaire de Contrats CUI CIE et déléguant aux Missions Locales la prescription et signature des CUI pour le compte du Département des Bouches-du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser le cofinancement 2 000 contrats uniques d'insertion du secteur marchand (CUI-CIE) supplémentaires ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les avenants suivants, dont les projets sont annexés au rapport :
  - l'avenant n°1 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens conclue entre l'Etat et le Département prévoyant cette augmentation,
  - les avenants n°1 aux conventions confiant aux Missions locales la délégation de prospection des employeurs, la mise en relation, l'établissement des contrats et la signature des demandes d'aides CUI. Ces conventions sont sans incidence financière.

Cette dépense d'un coût total estimé à 1.000.000,00 € sera financée sur les crédits de paiement, au titre du budget départemental de l'exercice 2016 sur le chapitre 017.

à l'Unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**